



Ordre du jour

► Covid-19: suivi de la gestion de la crise sanitaire (pour info)

Déclaration CGT

Jeudi 4 février dernier, partout dans le pays, les agents des Industries Electriques et Gazières ont réaffirmé leur opposition au projet Hercule pour le Groupe EDF et au plan CLAMADIEU pour ENGIE.

L'information auprès des usagers, des élus locaux ou nationaux et des partis politiques continue et les soutiens sont de plus en plus nombreux.

L'intérêt général semble encore prévaloir sur les intérêts de quelques-uns.

En cette période de crise sanitaire, économique, sociale et climatique, le service public de l'énergie, répondant aux besoins de première nécessité de la population, démontre son essentialité. Il est urgent et indispensable de le protéger et de le sortir des griffes du monde de la finance dont le seul but est de le vampiriser pour en extraire le maximum de profit au seul bénéfice des actionnaires privés.

Ne nous laissons pas endormir par la propagande gouvernementale, parfois relayée par les directions d'entreprise. **Le bilan de la déréglementation du secteur de l'énergie est accablant. L'augmentation des factures, la dégradation des services aux usagers et des conditions de travail des salariés ne prouvent qu'une chose : l'énergie n'est pas une marchandise, elle doit bel et bien « être placée en-dehors du marché ».**

N'avalons pas les mensonges des politiciens ! Rappelons les mots de Nicolas SARKOZY devant l'Assemblée Nationale en 2004 s'adressant aux collègues grévistes : « c'est clair, net et précis, EDF GDF ne sera pas privatisé ». Voilà où nous en sommes aujourd'hui !



Nous posons la question : **qui ment ?** La CGT ou ces politiciens et dirigeants de nos entreprises, prêts à détruire ces fleurons industriels. Ces derniers, entreprises préférées des français et qui ont fait leurs preuves pendant plus de 60 ans avec des dirigeants d'entreprise et des salariés qui à cette époque ont servi l'intérêt général avec dévouement et fierté.

Aujourd'hui, pendant que nos dirigeants accompagnent la casse de nos entreprises, les salariés se fondent en excuses quotidiennes auprès des usagers et des collectivités.

Dans ce monde, il y a ceux qui servent et ceux qui se servent !!!

Une nouvelle journée d'actions intersyndicales est donc prévue le mercredi 10 février. La mobilisation de toutes et tous est indispensable. La FNME CGT appelle l'ensemble du personnel des IEG à se mettre en grève pour l'avenir de ce bien commun qu'est l'énergie.

Rappelons-nous ces paroles de **Marcel PAUL**, père fondateur du Statut National des Industries Electriques et Gazières dont nous bénéficions tous aujourd'hui électriciens et gaziers :

« Je vous demande de ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie du pays. Votre dignité, comme l'intérêt national, vous font un devoir impérieux de continuer à défendre sans jamais défaillir le service public, propriété de la nation, contre les représentants du grand capital industriel et bancaire dont le seul objectif est d'asservir encore plus le pays à leurs insatiables besoins de domination et de profits. De continuer avec le même courage à défendre notre légitime Statut National, nos retraites, nos œuvres sociales, qui font désormais corps avec les deux établissements publics, issus du programme du Conseil National de la Résistance, expression du combat de ceux qui ont été jusqu'au sacrifice de leur vie pour sauver le pays et, avec lui, ses riches traditions d'humanisme et de liberté ».



Marcel PAUL

L'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité appartenant à la nation au service des concitoyens.

L'électricité et le gaz ce n'est pas pour le privé. Ce sont des biens pour tous les usagers.





1. Covid-19: suivi de la gestion de la crise sanitaire (pour info)

Lors de cette séance extraordinaire, la Direction Nationale a expliqué qu'elle avait donné aux managers et aux salariés le droit de venir sur leur site de travail mais qu'il ne s'agit pas d'une contrainte. **Cela doit rester volontaire et en concertation avec le management de proximité.**

La délégation CGT au CSE-C a alerté la Direction sur les nouvelles définitions des cas contact.

En l'absence de masque protecteur, une personne est **cas contact** si elle s'est trouvée dans l'une des situations suivantes :

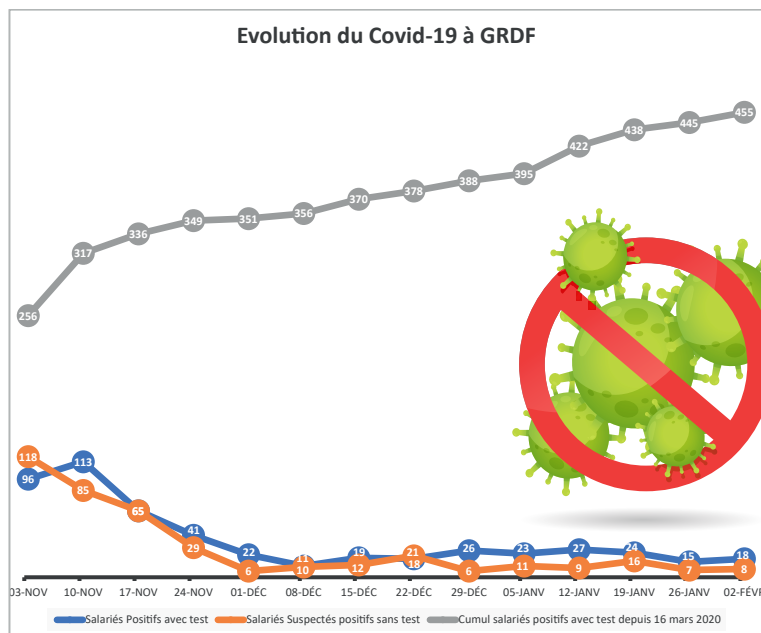
- Partage du même lieu de vie qu'un cas avéré ;
- En face à face à moins de 2 mètres avec un cas avéré sans masque protecteur, quelle que soit la durée de l'interaction (à l'exclusion de personnes croisées dans la rue) ;
- Partage d'un espace clos pendant 15 minutes consécutives ou cumulées sur une journée avec un cas avéré sans masque protecteur.

Nous avons demandé que l'information de cette nouvelle définition de cas contact soit déployée auprès de tous les agents de GRDF.

Les membres du CSE-C ont également demandé comment GRDF compte s'adapter à la dernière mise à jour du protocole sanitaire de l'éducation nationale. En effet, de plus en plus de classes dans les écoles et collèges risquent de fermer et le plus souvent du jour au lendemain. Les parents se retrouvent alors avec les enfants à la maison sans solution de garde.

La Direction confirme que le protocole de l'éducation nationale a évolué. Il suffit désormais qu'un seul élève soit contaminé par un variant de la COVID-19 pour entraîner la fermeture d'une classe. Elle ajoute que, pour l'instant, les fermetures restent exceptionnelles et de courtes durées. **Elle n'a pas mis en place de dispositif particulier pour ces situations mais reste attentive. Si ce phénomène devait s'amplifier, elle mettrait en place des mesures pour garde d'enfant. Pour l'heure, si des situations particulières suite à fermeture de classe ou d'établissement scolaire apparaissent, la Direction traite au cas par cas.**

En fin de séance, nous avons réaffirmé la difficulté du dialogue en région notamment sur la note de Cadrage Covid. Nous avons rappelé que les règles ne sont pas soumises à interprétations locales.



La CGT a demandé qu'un état des lieux précis et détaillé du TAD soit présenté pour information dans les CSE-E en région. Il est en effet nécessaire que les élus locaux des CSE-E disposent d'une vision claire sur la situation de travail des agents de leur périmètre.

Conformément au protocole sanitaire, l'employeur définit un plan de gestion des flux intégrant les salariés et les clients, les fournisseurs et les prestataires. Des plans de circulation incitatifs visant à fluidifier plutôt qu'à ralentir sont mis en place. Nous alertons la direction sur la nécessité que les managers des différents services dans un même bâtiment communiquent entre eux. Cela permettra d'éviter que chacun fasse revenir plusieurs agents sur site et que celui-ci soit engorgé.

Prochaine séance
le 18 février 2021

